

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 MARS 2017**

**Délibération**  
n° 2017.03.184

**Espace Carat :**  
**désignation des**  
**membres du conseil**  
**d'exploitation**

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : Véronique ARLOT

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) :**

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.184**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**ESPACE CARAT : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion l'Espace Carat - Parc des expositions et des manifestations du GrandAngoulême, conformément à l'article R.2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du Président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

En application de ses statuts, le conseil d'exploitation de la régie est composé de deux collèges : un collège « élus » composé de 12 conseillers représentant le GrandAngoulême, un collège « personnalités extérieures » comprenant 4 membres compétents dans le domaine économique, touristique et culturel.

Les 16 membres éliront le Président et le(s) Vice-président(s) du conseil d'exploitation. La durée de leur mandat sera identique à celle des conseillers communautaires.

Les articles L 2221-14 et R 2221-5 organisent la désignation des membres du conseil d'exploitation. Ceux-ci sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

**Je vous propose :**

**DE DÉSIGNER** les 12 membres du conseil d'exploitation de la régie de l'Espace Carat dont :

- Pour le collège des élus : Jacky BOUCHAUD, Bernard DEVAUTOUR, Danielle BERNARD, Gérard BRUNETEAU, Elisabeth LASBUGUES, Vincent YOU, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ, Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU et Éric SAVIN,
- Pour le collège des personnes compétentes :
  - Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie ou son représentant
  - Le Président de l'Office de tourisme ou son représentant
  - Le Directeur de la régie de la salle de spectacles « La Nef »
  - Le Directeur de la Scène Nationale

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**  
**10 avril 2017**

**Affiché le :**  
**10 avril 2017**